

REGLEMENT INTERIEUR ET FINANCIER ANNEXE FINANCIERE 2019/2020

1. Tarifs scolaires

Tarifs scolaires 2018-2019

Donnés à titre indicatif sous réserve d'éventuelles modifications

Niveaux	TARIFS 2018-2019 (L.L.)
Maternelle	10 200 000 L.L.
Elémentaire	10 594 000 L.L.
Collège	10 685 000 L.L.
Lycée	10 932 000 L.L.
Frais annexes	Voir tableau annexe

2. Frais complémentaires obligatoires

- La cotisation pour le comité des parents d'élèves de **6 000 LL** par an payable au premier trimestre (tous les niveaux). Sauf courrier écrit des parents avant le 15/09 de l'année en cours, la cotisation est automatiquement facturée. (*écrit par mail adressé à mirna.Chihane@lflni.edu.lb ou par courrier à Monsieur le Directeur administratif et financier.*)
- La caisse de solidarité dont le montant trimestriel **par élève** est de **25 000 LL**. Sauf **courrier écrit des parents avant le 15/09 de l'année en cours**, la cotisation est automatiquement facturée. (*écrit adressé par mail à mirna.Chihane@lflni.edu.lb ou par courrier à Monsieur le Directeur administratif et financier.*)

3. Acompte pour inscription ou réinscription

- Le montant dû par les familles, à titre **d'acompte** sur les droits du 1er trimestre de l'année suivante, est de **200 000 LL** (cinq cent mille livres libanaises) par élève.

ATTENTION
Le versement des 200 000 LL est nécessaire mais non suffisant pour valoir réinscription.

4. Paiement

Moyens de paiement proposés par le Lycée

Les règlements se font :

- À la caisse du Lycée Franco-Libanais Nahr Ibrahim pour :
 - Les paiements en espèces inférieurs à **500 USD**
 - Par chèque bancaire libellé à l'ordre du "Lycée Franco-Libanais Nahr Ibrahim"
 - Par carte bancaire moyennant un complément du montant de la commission de 1.5 % par opération au titre des frais bancaires
- Au près de toutes agences de la Banque SGBL, sauf si une mention sur la facture impose : "paiement à la caisse du Lycée uniquement."